

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LOVELAND PRODUCTS, INC.
P.O. Box 1286 • Greeley, CO 80632-1286

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

Nom du produit : CHOICE® WEATHER MASTER

Nom chimique : Mélange aqueux de sels

Famille chimique : Conditionneur d'eau

N° d'homologation Calif. : 34704-50038

N° d'homologation Wash. : 34704-05005

N° FS : 8203746-11-LPI

Révisions à la FS : Les sections 1 et 4

Date de publication : 02/14/11

Supersedes: 02/14/08

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Nocif si avalé, absorbé par la peau ou inhalé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de vaporisation. Enlever tout vêtement contaminé et le laver avant de les porter de nouveau. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit.

Ce produit est un liquide ambre pâle ayant une odeur piquante. Les principales voies d'entrée sont le contact avec les yeux et avec la peau.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Sulfate d'ammonium,	50.00	7783-20-2	aucune établie
Acide propionique,		79-09-4	30 mg/m ³
Hydroxyde d'ammonium		1336-21-6	aucune établie
Ingrédients inertes	50.00		

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau ou les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer les yeux.
Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode) :	>93,3 °C (>200 °F) (TCC)
Limites d'inflammabilité (LII et LSI) :	Non établies
Agents d'extinction :	Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO ₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard.
Produits de combustion dangereux :	Peuvent inclure, sans s'y limiter, des oxydes de carbone et des oxydes de soufre.
Techniques spéciales en cas d'incendie :	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.
Risques particuliers d'incendie et d'explosion :	Aucun.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuites ou de déversements :

Éviter de respirer les vapeurs et éviter tout contact avec le liquide. Recueillir le plus de liquide possible dans un contenant propre ou absorber et balayer immédiatement et le transférer dans des contenants qui conviennent pour élimination. Rincer la zone touchée par le déversement à l'eau après le nettoyage. Vérifier les règlements locaux, provinciaux et fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation : Utiliser le produit avec une ventilation adéquate. Porter des lunettes de protection ou des lunettes étanches. Porter des gants imperméables ou résistant aux agents chimiques lors de la manipulation du produit.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec. Conserver le produit dans son contenant d'origine hermétiquement fermé seulement. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Mesure d'ingénierie : Travailler dans un endroit bien ventilé. L'usage d'une ventilation par aspiration à la source peut être requis lorsqu'on travaille dans un espace clos.

Protection respiratoire : Non requise en temps normal. Si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH/MSHA approuvé contre les pesticides.

Protection des yeux : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants imperméables ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
acide propionique	non inscrit	30 mg/m ³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur : Ce produit est un liquide ambré pâle ayant une odeur piquante.

Poids spécifique (eau = 1) : 1,13g/ml

Tension de vapeur : Non établie

Pourcentage de volatilité : Non établi

Masse volumétrique apparente : 1,13 kg/L

Point d'ébullition : Non établi

Taux d'évaporation : 11,9%

Solubilité : Soluble

pH: 4,5 (absolu)

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Substances incompatibles : Oxydants forts.

Conditions à éviter : Conditions très alcalines.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter, des oxydes de carbone et des oxydes de soufre lors d'un incendie.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rate) : >2000 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : L'irritant insignifiant (réversible dans 7 jours)

Inhalation CL₅₀ (rat) : > 2,88 mg/L (4 HR) (fondé sur un produit similaire.)

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 2000 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) : Irritant insignifiant

Sensibilisation cutanée (cobaye) : Pas un sensitizer (fondé sur un produit similaire)

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Toxicité écologique-aiguë : Danio de zèbre (*Brachydanio rerio*) LC de 96 heures₅₀ 70,7 mg/L : légèrement toxique pour pêcher et l'autre vie aquatique.

Toxicité écologique-chronique : L'invertébré (les comparaisons de Daphnie) 48 CE d'heure₅₀ > 100 mg/L.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants. Rincer les contenants à trois reprises (ou l'équivalent) puis verser les rinçures dans le réservoir de solution à pulvériser. Offrir les contenants pour le recyclage dans un site ACRC (aux États-Unis, l'Agricultural Container Recycling Council (ACRC) gère le programme national de recyclage, consulter le site Internet : <http://www.acrecycle.org> pour trouver leurs emplacements) ou reconditionner les contenants ou disposer de ceux-ci dans un lieu d'enfouissement sanitaire ou par toute autre procédure approuvée par les autorités appropriées. Les déchets peuvent être éliminés sur place ou dans une installation d'élimination des déchets. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : ADHÉSIFS, ADJUVANTS, AGENTS MOUILLANTS OU ADHÉSIFS (NMFC 4610, CLASSE : 60)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport aérien et maritime.

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :**

NFPA		HMIS	
1 Santé	0 Moindre	1 Health	
0 Inflammabilité	1 Légère	0 Inflammabilité	
1 Instabilité	2 Modérée	1 Réactivité	
	3 Élevée	H EPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Hydroxyde d'ammonium (n° de CAS : 25155-30-0) 1 000 lb ; acide propionique (n° de CAS : 79-09-4) 5 000 lb.

SARA, Titre III, section 313 : Hydroxyde d'ammonium (n° de CAS : 1336-21-6) >3,0 %.

Inscription au registre RCRA : Aucun

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

Statut de la FS : Les sections 1 et 4 révisées.

Préparé par : Services des marques et affaires réglementaires

Révisé par : Services de réglementation et de l'environnement

®Choice est une marque de commerce déposée de LOVELAND PRODUCTS, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS, Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.